



REPUBLIQUE DU BENIN

SOCIÉTÉ BÉNINOISE D'ÉNERGIE ÉLECTRIQUE

MARCHE DE SERVICES

PROCES-VERBAL D'ATTRIBUTION PROVISOIRE

*Dossier d'appel d'offres n°297/23/SBEE/DG/DPAL-PRMP/DCMEDDSP du
22/11/2023*

Objet : *Sélection de prestataires pour l'entretien et le nettoyage des sites de la SBEE par la technique d'accord - cadre à bons de commandes sur trois (03) ans (Lot 2)*

Source de financement : *Budget Autonome*

Gestion : 2024

Imputation budgétaire : *Budget Autonome*

Octobre 2024

AN \$ m

Procès-verbal d'attribution provisoire

Objet : Dossier d'appel d'offres n°297/23/SBEE/DG/DPAL-PRMP/DCMEDDSP du 22/11/2023 relatif à la sélection de prestataires pour l'entretien et le nettoyage des sites de la SBEE par la technique d'accord - cadre à bons de commandes sur trois (03) ans (Lot 2)

Mode de passation : Appel d'Offres Ouvert International (AOOI)

L'an deux mil vingt-quatre et le vendredi 25 octobre 10 heures, dans la salle 116 de la Direction Générale de la SBEE, la Commission d'Ouverture et d'Evaluation des Offres (COE) a procédé à l'attribution provisoire du marché cité en objet.

Ont pris part à cette séance conformément à la note de service N°113702/24/SBEE/DG/PRMP/SPM du 08 avril 2024, les personnes dont les noms suivent :

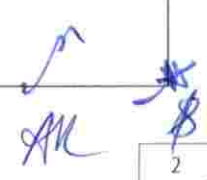
- Président : **Jean-Luc YOFFOU**, Personne Responsable des Marchés Publics de la SBEE
- Rapporteur : **Charbel AHOKPONOU**, Spécialiste en Passation des Marchés à la PRMP SBEE
- Membres :
Nestor HOUAGA, Secrétaire Permanent de la Personne Responsable des Marchés Publics

Rogation AGOSSOU, Représentant du Directeur du Patrimoine de l'Approvisionnement et de la Logistique (DPAL) de la SBEE ;

Francis KOFFI, Représentant du Directeur Administratif et Financier (DAF) de la SBEE.

Les résultats d'analyse des offres se présentent dans le tableau synthèse ci-après :

Lot 2	Intitulé : Entretien et nettoyage des sites de la Direction Générale et de la zone technique 2 de la SBEE par la technique d'accord cadre à bons de commandes sur trois (03) ans
Procédures	
Mode de passation	APPEL D'OFFRES OUVERT INTERNATIONAL
Justification	
Référence de l'autorisation de l'organe de contrôle	Procès-verbal n°15-12/DNCMP/DISAS/SCPo2023 du 28 avril 2023
Soumissionnaires	
01) SAM	
02) HAVILA BDELLIUM ET FILS	
03) JUJU SERVICES ET TRAVAUX	
04) BIOMAH	
05) SERVICES.COM	
06) MORAK BTP	
07) AFRICA LIGHT SARL	
08) HPR COOP	

 2

09) MP CORPORATION

10) CIPA JESSOUGNON

12) SODIPRESSE

Soumissionnaires écartés

Soumissionnaires	Motifs
SAM	Le soumissionnaire n'a pas fourni dans son offre du lot 2 son programme d'activité signé conformément aux exigences du point 1 de l'annexe A-1-2 : pièce nécessaire à l'examen de la conformité technique
HAVILA BDELLIUM ET FILS	Le soumissionnaire HAVILA BDELLIUM a fourni une attestation d'engagement à porter à 158 909 162, les capitaux de la garantie responsabilité professionnelle de sa police de responsabilité civile risques professionnels en lieu et place de l'attestation d'assurance de risque professionnels
JUJU SERVICES ET TRAVAUX	Offre économiquement non avantageuse
BIOMAH SARL	Par courrier n°D00234/24/SBEE/DG/PRMP.SPM/SP du 29 janvier 2024, la PRMP sur recommandation de la COE a transmis à BIOMAH, une demande de justification de prix pour les lots 1, 2 et 3. En réponse, le soumissionnaire par courrier n°019/24/BIOMAH/DG-SAAF du 30 janvier 2024 indique des solutions qu'il entend mettre en œuvre pour la réalisation des tâches. Le soumissionnaire BIOMAH, reconnaît dans son courrier que sa proposition est en dessous des prévisions de la SBEE. Le soumissionnaire pense compenser le revenu des agents par des activités d'entretien des locaux privés et structures privées. le soumissionnaire BIOMAH dans son courrier, apporte une nouvelle information sur une technologie par l'utilisation des autolaveuses pour suppléer aux efforts physiques des agents d'entretien et amenuiser leurs rendements. Ceci est contraire au contenu de son offre puisque nulle part il n'a fait mention d'une variante.
SERVICES.COM	Offre économiquement non avantageuse
MORAK BTP	Le soumissionnaire n'a pas fourni dans son offre, son programme d'activité signé conformément aux exigences du point 1 de l'annexe A-1-2 : pièce nécessaire à l'examen de la conformité technique Le soumissionnaire a fourni dans son offre une liste du personnel non signée contrairement aux exigences du point 4 de l'Annexe A-1-2 pièces nécessaires à l'examen de la conformité technique
AFRICA LIGHT SARL	Le soumissionnaire a fourni dans son offre, une liste de matériel non conforme. En effet, le nombre minimum requis par argent n'est pas fourni

	pour l'ensemble du matériel sur la liste
HPR COOP	Par courrier n°D00235/24/SBEE/DG/PRMP.SPM/SP du 29 janvier 2024, la PRMP sur recommandation de la COE a transmis à HPR COOP, une demande de justification de prix pour les lots 1 et 2. En réponse, le soumissionnaire par courrier n°003/2024/HPR/DG du 1er février 2024 a indiqué : « Tous les agents interviendront tous les jours ouvrables dans les matinées. Et du fait que certains sites enregistrent beaucoup d'affluences, nous mettrons à disposition après l'intervention de toute l'équipe, dix (10) agents d'entretien, qui seront répartis selon le besoin, pour assurer la permanence sur les sites. Les soixante-onze (71) agents restants (81-10) après l'intervention de la matinée, seront affectés aux interventions des soirées à l'UAC (salles de cours et amphithéâtres), aux permanences chez les autres clients ou aux activités de prospection et de recouvrement de loyer ». Le soumissionnaire, propose : Lot 1 : Une rémunération de 30.000 FCFA pour 71 agents et 55 000 FCFA pour 10 agents Lot 2 : Une rémunération de 30.000 FCFA pour 56 agents et 55 000 FCFA pour 6 agents. Par ailleurs le soumissionnaire propose dix (10) agents pour assurer la permanence pour le lot 1 et six (06) pour le lot 2 alors que le Dossier d'appel à Concurrence exige 23 sites distincts pour le lot 1 et 28 sites distincts pour le lot 2. En résumé, le soumissionnaire HPR COOP compte sur le règlement d'autres marchés pour rémunérer son personnel qui sera déployé sur les sites de la SBEE, ce qui ne garantit pas la bonne exécution du marché. Il ressort donc que la justification des prix du soumissionnaire ne répond pas aux exigences du dossier d'appel à Concurrence en ce qui concerne les lots 1 et 2.
MP CORPORATION	Le soumissionnaire a fourni dans son offre, un programme d'activité non signé conformément aux exigences du point 1 de l'annexe A-1-2 : pièce nécessaire à l'examen de la conformité technique Le soumissionnaire a fourni dans son offre, une liste du personnel affectée aux travaux non signé contrairement aux exigences du point 4 de l'annexe A-1-2 : pièce nécessaire à l'examen de la conformité technique
SODIPRESSE	Offre économiquement non avantageuse
Attributaire	

AR
\$

4

Nom	CIPA JESSOUGNON
Montant proposé	157.911.192 FCFA TTC
Montant évalué (corrigé)	156 314 369 FCFA TTC
Principales dispositions permettant l'établissement du marché	
Objet du marché	Entretien et nettoyage des sites de la Direction Générale et de la zone technique 2 de la SBEE par la technique d'accord cadre à bons de commandes sur trois (03) ans
Prix	156 314 369 FCFA TTC
Délai d'exécution	Trois (03) ans
Part de sous-traitance (le cas échéant)	Néant
Variante pris en compte (cas échéant)	Néant
Autres	Néant

Au regard des informations inscrites dans le tableau ci-dessus, la Commission d'ouverture et d'Evaluation des Offres (COE) a adopté la proposition d'attribution provisoire ci-après :

Désignation du lot	Attributaire	Montant Annuel	Montant pour les trois ans
Lot 2 : Entretien et nettoyage des sites de la Direction Générale et de la zone technique 2 de la SBEE par la technique d'accord cadre à bons de commandes sur trois (03) ans	CIPA JESSOUGNON	52 104 789,67 FCFA TTC	156 314 369 FCFA TTC
TOTAL		52 104 789,67 FCFA TTC	156 314 369 FCFA TTC

Le Président a clôturé la séance à 10 heures 30 minutes.

Fait à Cotonou le 25 octobre 2024

Le Président


Yoffon Jean Luc

Le Rapporteur


André-Pascal Charles
SPM/PA/SP

Les membres


Rogation Agossou.


Nestor Houagbe
SP-PRM


Francis Koffi